



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Marmier Bruno / Thévoz Laurent

2018-CE-126

Quelles sont les priorités de la Promotion économique du canton de Fribourg ?

I. Question

« *Qui trop embrasse, mal étreint* ». Ce vieil adage s'appliquerait-il à la Promotion économique du canton de Fribourg ? Pour explorer cette question, nous nous sommes permis de dresser une première liste - non exhaustive et au risque de nous tromper - des priorités industrielles que la Promotion économique (PE) du canton entend promouvoir. Nous nous sommes basés sur les documents auxquels nous avons eu accès et en l'absence d'un document synthétique en provenance du département de l'économie.

Nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat ; elles ont pour objectif de contribuer à une politique de promotion économique efficace et effective, adaptée aux forces et aux moyens du canton de Fribourg.

1. La liste suivante des 14 secteurs prioritaires pour la PE du canton est-elle correcte, exhaustive et complète ? Quels commentaires cette priorisation suggère-t-elle au Conseil d'Etat ?
 - > 3 Clusters¹
 - > Energie et bâtiment
 - > Food, (y.c. Agroscope et Agri&Co Challenge, à St-Aubin)
 - > Plastic
 - > 3 centres de compétence
 - > Digital printing (Iprint)
 - > Biomatériaux (Iplastic)
 - > Sécurité industrielle (Rosa)
 - > Autres secteurs
 - > Habitat du futur (SLL)
 - > Nanotechnologie (AMI)
 - > Nouveaux processus aidés²
 - > Industrie 4.0
 - > Digitalisation
 - > Efficience énergétique

¹Les 3 clusters + les 3 centres de compétence = Innosquare

²Page 4 du message sur la loi sur la Promotion économique, point 2.1.2.

- > Smart specialisation³
 - > Biopharma (BCC)
 - > Santé humaine (SICHH)
 - > Mobilité autonome
- 2. Quels sont, pour le Conseil d'Etat, les secteurs industriels qui font partie de la stratégie de Promotion économique du canton de Fribourg ? Et, que représentent les autres domaines mentionnés à la question 1 ?
- 3. Au vu des moyens somme toute limités que le canton dédie à la Promotion économique - entre 3 et 4 millions par an⁴ - et le nombre des secteurs industriels priorités par le Conseil d'Etat n'y a-t-il pas une trop grande dispersion et un arrosage des moyens à disposition, empêchant le canton d'atteindre une masse critique compétitive sur le « marché » de la promotion économique suisse et international ?
- 4. Qu'est-ce que le Conseil d'Etat pense d'une stratégie qui privilégierait la concentration dans quelques domaines ou secteurs d'activités, à l'exemple de celle valaisanne qui a réussi à mettre sur pied deux pôles d'innovation bien profilé ? Et, quels devraient être, pour le canton de Fribourg, ces quelques domaines ou secteurs d'activités prioritaires pour la Promotion économique cantonale ?

11 juin 2018

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les questions posées par les députés Bruno Marmier et Laurent Thévoz portent sur la définition de la stratégie de la Promotion économique du canton de Fribourg, qui fera l'objet d'un rapport en réponse au postulat 2016-GC-12 des députés Sabrina Fellmann et Laurent Dietrich « Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg ». Ce rapport sera transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil d'ici la fin de l'année.

Le Conseil d'Etat considère donc qu'il est prématuré de répondre dès aujourd'hui de manière très détaillée aux questions des auteurs de la présente intervention parlementaire, en anticipant le contenu de ce futur rapport. Il tient cependant à apporter d'ores et déjà, à titre préliminaire, les quelques clarifications suivantes au sujet de certains aspects des questions posées.

1. *La liste suivante des 14 secteurs prioritaires pour la PE du canton est-elle correcte, exhaustive et complète ? Quels commentaires cette priorisation suggère-t-elle au Conseil d'Etat ?*
 - > 3 Clusters
 - > *Energie et bâtiment*
 - > *Food, (y.c. Agroscope et Agri&Co Challenge, à St-Aubin)*
 - > *Plastic*

³Diapositif 4 « Stratégie de Promotion économique : piliers et niches » de la présentation du DEE du 7.5.2018

⁴Page 4 du message sur la loi sur la promotion économique, point 2.1.

- > *3 centres de compétence*
 - > *Digital printing (Iprint)*
 - > *Biomatériaux (Iplastic)*
 - > *Sécurité industrielle (Rosa)*
- > *Autres secteurs*
 - > *Habitat du futur (SLL)*
 - > *Nanotechnologie (AMI)*
- > *Nouveaux processus aidés*
 - > *Industrie 4.0*
 - > *Digitalisation*
 - > *Efficienc e énergétique*
- > *Smart specialisation*
 - > *Biopharma (BCC)*
 - > *Santé humaine (SICHH)*
 - > *Mobilité autonome*

La liste des 14 secteurs mentionnée par les députés représente un amalgame qui reflète mal ou de manière partielle les objectifs actuels de la Promotion économique du canton de Fribourg.

L'AMI, par exemple, est un institut académique appartenant à l'Université de Fribourg avec lequel certaines entreprises soutenues par la Promotion économique du canton de Fribourg sont susceptibles de collaborer. Cependant, ce type de collaboration est possible avec tous les autres instituts de cette même Université, ainsi que ceux d'autres Hautes Ecoles (fribourgeoises ou à l'extérieur du canton).

Les auteurs de la question mentionnent l'industrie 4.0, la digitalisation et l'efficienc e énergétique comme étant des « secteurs prioritaires ». La LPec, dont la révision a été unanimement adoptée par le Grand Conseil le 24 mai 2018 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018, prévoit, parmi diverses mesures, la possibilité d'octroyer aux entreprises des aides financières pour le développement de nouveaux processus. Cela traduit la volonté de l'Etat de soutenir activement les efforts d'adaptation des processus dans les entreprises, notamment en matière de digitalisation et d'efficienc e énergétique. Il s'agit là de thématiques structurelles transversales, qui touchent la majorité des entreprises industrielles. Elles ne constituent donc pas un secteur prioritaire de promotion économique : au contraire, il s'agit de toucher le plus grand nombre possible d'entreprises, tous secteurs économiques confondus, qui font face à une problématique commune.

2. *Quels sont, pour le Conseil d'Etat, les secteurs industriels qui font partie de la stratégie de Promotion économique du canton de Fribourg ? Et, que représentent les autres domaines mentionnés à la question 1 ?*

Il convient de relever que la stratégie de promotion économique a fait l'objet ces dernières années d'évolutions importantes. Les grands axes de la stratégie qui avaient apporté un certain succès au développement du canton jusqu'en 2010 ont été remis en cause de manière fondamentale par des décisions prises au niveau fédéral (fin en 2010, pour le canton de Fribourg, de la politique fiscale basée sur l'accès à l'arrêté Bonny, impact de la nouvelle péréquation financière intercantonale dès 2012, moratoire sur les terrains imposé par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire).

Ainsi, dès 2011, la Promotion économique a mis en œuvre une nouvelle stratégie basée sur l'innovation, en participant par exemple à la création du quartier d'innovation blueFACTORY.

Dans cette dynamique, la Direction de l'Economie et de l'emploi a centré l'action de la Promotion économique sur deux thématiques importantes : l'**habitat du futur** (soutien à la création du Smart Living Lab SLL et au financement du Cluster Energie et Bâtiment, renommé récemment Building Innovation Cluster) et l'**agro-alimentaire** (soutien à la création du Cluster Food & Nutrition et au lancement de l'appel à projets Agri & Co Challenge, rachat du site de Saint-Aubin). Dans ces deux domaines, l'Etat a réalisé ou réalise actuellement des investissements importants et destinés à produire des résultats sur le long terme.

Un certain nombre d'autres axes ont fait l'objet, quant à eux, d'une stratégie de différenciation de niche, avec des soutiens financiers à court ou à moyen terme. Dans ce type de projets, l'Etat n'a pas joué un rôle moteur, mais s'est contenté d'apporter un soutien à des initiatives de tiers. Ce fut le cas, par exemple, des centres de compétences initiés par la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), soit l'iPrint Center (IPC), le Plastics Innovation Competence Center (PICC), le Robust and Safe Systems Center Fribourg (ROSAS) ainsi que la société BioFactory Competence Center SA (BCC), créée par la HEIA-FR avec le soutien d'une entreprise du canton. Autre exemple, la société Swiss Integrative Center for Human Health SA (SICHH), dont le capital est détenu par l'Université de Fribourg. Ces projets ont permis, déjà à court terme, de créer un écosystème d'innovation profitant à l'économie fribourgeoise.

3. Au vu des moyens somme toute limités que le canton dédie à la Promotion économique - entre 3 et 4 millions par an - et le nombre des secteurs industriels priorités par le Conseil d'Etat n'y a-t-il pas une trop grande dispersion et un arrosage des moyens à disposition, empêchant le canton d'atteindre une masse critique compétitive sur le « marché » de la promotion économique suisse et internationale ?

Il n'est pas correct de prétendre que les moyens de promotion économique se limitent à 3 ou 4 millions de francs par année. Ces montants correspondent aux ressources qui sont affectées aux soutiens financiers directs aux entreprises individuelles, prévus au titre de la loi sur la promotion économique. A cela s'ajoutent les moyens financiers de l'Etat qui ont été alloués à des projets d'innovation via la Nouvelle politique régionale (NPR), ainsi que les ressources allouées à l'achat de terrains par l'Etat au titre de la politique foncière active ou au développement du site blueFACTORY (Halle bleue notamment). Ces investissements ont tous contribué à soutenir la mise en place de l'écosystème d'innovation fribourgeois au cours des dernières années.

L'existence d'un tel écosystème constitue une condition sine qua non pour le développement d'une stratégie de promotion économique basée sur l'innovation. Celle-ci commence d'ailleurs à porter ses fruits.

4. Qu'est-ce que le Conseil d'Etat pense d'une stratégie qui privilégierait la concentration dans quelques domaines ou secteurs d'activités, à l'exemple de celle valaisanne qui a réussi à mettre sur pied deux pôles d'innovation bien profilés ? Et, quels devraient être, pour le canton de Fribourg, ces quelques domaines ou secteurs d'activités prioritaires pour la Promotion économique cantonale ?

Le canton de Fribourg possède une économie très diversifiée, moins concentrée sur quelques secteurs économiques que celle d'autres régions (comme dans l'arc jurassien, par exemple).

A l'inverse de ce qui se passe dans de telles régions, la définition de secteurs économiques prioritaires ne présente pas d'évidence. Les études préliminaires réalisées en 2011 sur le projet blueFACTORY (dans le cadre du groupe de travail tripartite Etat, Ville de Fribourg, Université) ont d'ailleurs démontré la difficulté à dégager une thématique prioritaire sur laquelle focaliser le développement du site Cardinal.

Dans un tel contexte, une stratégie focalisant tous les moyens financiers dans une seule direction serait risquée et pourrait délaissier des pans entiers de l'économie fribourgeoise, pourtant à haute valeur ajoutée et contribuant de manière importante à sa croissance. En outre, le caractère fortement diversifié de l'économie cantonale est une source de stabilité dans les périodes de basse conjoncture.

Pour cette raison, les investissements sur l'innovation réalisés ces dernières années mettent un accent fort sur deux thématiques, l'habitat du futur et la chaîne alimentaire, tout en soutenant d'autres secteurs industriels. Cette stratégie est cohérente avec le tissu industriel existant. Elle soutient le développement de ce dernier en misant sur l'innovation, comme le fait l'ensemble de l'économie suisse, dans un contexte international hautement concurrentiel.

Le Conseil d'Etat précisera et documentera cette stratégie de promotion économique dans le rapport à venir en réponse au postulat des députés Sabrina Fellmann et Laurent Dietrich.

25 septembre 2018